

### Communiqué commun MHEMO et Association française des hémophiles (AFH)

#### Épidémie de SARS-Cov-2 (Covid-19) :

#### Recommandations pour le renouvellement d'ordonnance pour les patients éloignés de leur lieu de vie habituel

1<sup>er</sup> avril 2020

En période de confinement, nous vous recommandons **d'anticiper le renouvellement de vos ordonnances** particulièrement **si vous vous trouvez dans une région qui n'est pas celle dans laquelle vous habitez habituellement**. Vous devrez contacter le pharmacien de l'hôpital le plus proche pour étudier avec lui la faisabilité de la mise en place d'une rétrocession.

Lors de votre venue, nous vous conseillons de vous munir d'une ordonnance valide et de votre carte vitale à jour.

La [liste des pharmacies hospitalières](https://mhemmo.fr/carte-pharmacie/) est disponible sur <https://mhemmo.fr/carte-pharmacie/>.

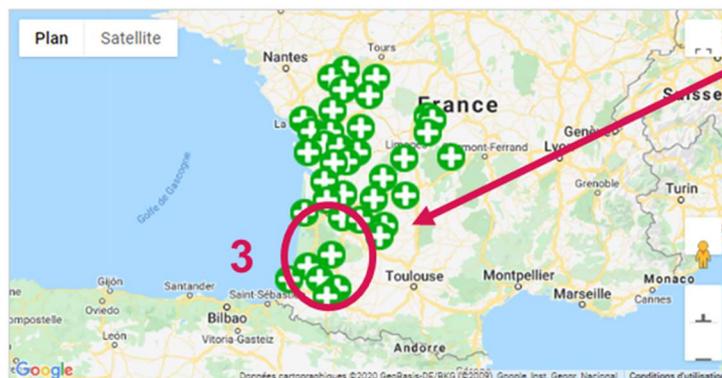
Cliquer sur « Une pharmacie de rétrocession » pour faire apparaître la carte de France des pharmacies de rétrocession françaises



Choisissez une région en cliquant sur la région voulue

MHEMO / Carte pharmacie

### CARTE PHARMACIE



Choisissez une pharmacie hospitalière (croix verte) : vous obtiendrez l'adresse et le numéro de téléphone

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec votre centre de suivi.

Vous pouvez aussi consulter les sites internet de

- l'AFH : <http://www.afh.asso.fr>
- de la filière MHEMO : <https://mhemo.fr/>

Pour tout besoin d'expression ou d'échange, l'Association française des hémophiles :

- met en place une permanence téléphonique au 06 61 25 67 03 ou 06 84 26 24 63
- et répond à vos mails : [accompagnement@afh.asso.fr](mailto:accompagnement@afh.asso.fr)

En cas de questions spécifiques au coronavirus : 0.800.130.000